

compagnie acceptable, mais ils ne sont pas désireux de passer deux ou trois semaines sans travailler et sans recevoir la paye qu'ils reçoivent régulièrement.

Je crois que le compromis que le gouvernement nous propose est acceptable, même s'il n'est pas parfait. Il propose une hausse temporaire, minime je le sais, mais qui sera certainement augmentée quand tout le mécanisme de ce bill aura été mis en œuvre. Ensuite, le gouvernement ordonne aux parties de négocier. Donc, le gouvernement ne peut pas être taxé d'arbitrage obligatoire. Et le gouvernement nous présente simultanément un deuxième bill qui, même sans l'avoir approfondi, nous donne des impressions qu'il veut régler des problèmes dans la question ferroviaire qui nous occupe actuellement. Et le gouvernement a prévu qu'en cas de mésentente, il y aurait un arbitrage obligatoire. On s'oppose à l'arbitrage obligatoire alors que, monsieur le président, dans toutes les sphères de notre vie, on a recours à un arbitrage obligatoire. Quand on ne s'entend pas, on a recours à des cours de justice et à des verdicts. Et l'on est obligé de s'y soumettre. C'est admis dans toutes les sphères de la société, mais ce ne serait pas admis dans le domaine ouvrier surtout quand il s'agit du bien commun, quand il s'agit de grèves qui concernent le bien économique de tout un pays, et qu'on est rendu à une situation absolument insoluble où les parties ne peuvent pas s'entendre.

Alors, qui va décider de la solution, qui va trouver la formule pour qu'on s'entende? Je crois que c'est dans une circonstance semblable que le gouvernement doit prendre ses responsabilités, poser des gestes qui paraissent même draconiens, parce que je crois que c'est ça que la population canadienne réclame aujourd'hui.

Je crois que de tous les points du Canada, on se prépare à condamner ceux qui ont fait perdre du temps au Parlement depuis le début de ces délibérations, ceux qui n'ont pas compris qu'il était question d'une situation d'urgence qui menace d'être désastreuse. Je crois que je viens tout juste de dire que tous les Canadiens lancent au Parlement canadien un SOS qui devrait être entendu par tout le monde. Et ici, on profite de cette situation pour s'amuser à faire de la «partisanerie» politique, pour s'amuser à mettre des bois dans les roues du gouvernement. On aura contribué un peu plus, monsieur le président, à diminuer l'estime que le peuple peut avoir pour son Parlement canadien, l'estime qu'il devrait conserver, autrement où allons-nous, monsieur le président?

Alors, je voudrais faire appel à la bonne volonté de tous mes collègues et leur demander de bien écouter les échos, les voix qui

[M. Mongrain.]

viennent de leur comté et de bien réaliser s'il n'est pas plus urgent de prendre toutes les dispositions possibles pour que cette grève finisse et pour que ces ouvriers, qui sont en grève et qui n'auront pas leurs subventions hebdomadaires régulières, puissent l'avoir au plus tôt à des conditions raisonnables. Je crois que le gouvernement leur donne des garanties raisonnables, et si le gouvernement ne tient pas sa parole nous aurons toujours le loisir de le condamner et de lui expliquer comment il a manqué à sa parole, monsieur le président.

● (7.00 p.m.)

Et pour le moment, il faut faire l'union sacrée et faire confiance au gouvernement, lui voter son bill pour que la grève finisse, et ensuite nous nous attellerons à toutes ces lacunes, à toutes ces carences de lois ouvrières de chez nous; nous nous attellerons justement à ce problème de la hausse du coût de la vie et nous nous attellerons à tous les problèmes majeurs qui ont été soumis à cette Chambre depuis hier après-midi.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, la Chambre est saisie d'un projet qui exige le retour au travail dès l'adoption de la loi, une hausse de salaire de 16 p. 100 en deux ans et l'arbitrage obligatoire. Durant mes remarques, je n'ai pas l'intention d'épouser le ton qu'ont soutenu durant le présent débat certains honorables députés qui se sont appliqués particulièrement à étaler une nomenclature de blâmes relatifs, soit au retard du gouvernement actuel, soit à la loi de 1960 qui a empêché une grève du rail, soit à la mesure de 1950 qui mettait fin à une première grève générale du rail.

Ce qui compte, monsieur l'Orateur, c'est qu'il ne faut pas tellement se perdre dans les méandres du passé, mais nos yeux doivent plutôt se fixer sur le présent et envisager pour l'avenir des structures et des législations plus efficaces dans les domaines du travail et de l'économie. Car, eu égard à la grève récente des débardeurs, à la présente grève du rail et à une éventuelle grève des postiers à l'automne, il devient manifeste que nous devons améliorer les lois du travail et les organismes administratifs et judiciaires. Le projet de loi C-230 que nous étudions expose trois buts principaux:

Premièrement, la suspension de la grève du rail; deuxièmement, l'augmentation intérieure de 16 p. 100 en deux ans, pour les cheminots; et, enfin, l'arbitrage obligatoire.

Durant les quelques minutes qui sont mises à ma disposition, je veux apporter quelques réflexions sur les trois buts du projet de loi.

Le premier but: suspendre la grève du rail. La grève, monsieur l'Orateur, n'est pas le moyen normal d'établir la justice sociale. Nous devons souhaiter qu'un autre état social lui ôte, comme dans le cas de la guerre, toute